



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service interministériel d'animation des politiques publiques
Pôle environnement et transition énergétique**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)**

Compte-rendu de la séance du 2 mars 2023

Le CoDERST s'est réuni en préfecture de Loir-et-Cher le 2 mars 2023, à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas HAUPTMANN, secrétaire général.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 février 2023 ;
- Projet de déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et des périmètres de protection du forage F2 « Le Clesle » situé à SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE et d'autorisation en vue de prélever l'eau dans le milieu naturel et de distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine (Rapporteur : DD ARS) ;
- Pour information : Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2021, bilan de la saison baignade 2022 et bilan habitat 2022 (Rapporteur : DD ARS).

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 2 mars 2023

Dossier n° 1

Objet : Projet de déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et des périmètres de protection du forage F2 « Le Clesle » situé à SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE et d'autorisation en vue de prélever l'eau dans le milieu naturel et de distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine

Avis du CODERST :
Avis favorable à l'unanimité.